

La Maison des habitants au service du fonctionnement social et urbain du quartier Mistral à Grenoble

La prise en compte des enjeux sociaux au sein du quartier rénové de Mistral à Grenoble trouve, au sein de la Maison des habitants, une déclinaison opérationnelle. Cécile Allibe, directrice, traduit ici les ambitions et actions intégrées de cet équipement.

Le projet de renouvellement urbain (PRU) Mistral Eaux Claires a été élaboré sur le principe d'une ouverture du quartier Mistral à son environnement afin de faire évoluer les difficultés identifiées au démarrage : situation géographique de relégation, formation urbaine « enfermante », image très dépréciée, etc. Aussi, le principe d'aménagement retenu a été celui de créer un îlot de centralité charnière entre les deux quartiers. Ce nouvel espace, appelé « îlot Ampère », aménagé sur une zone peu construite initialement, a pris forme ces six dernières années par l'implantation progressive de logements, d'équipements publics et d'activités commerciales. La relocalisation des équipements publics sur cet îlot a été l'occasion pour la ville de Grenoble et ses partenaires de repenser les contenus et missions de ces structures au regard des enjeux du PRU et plus largement des politiques publiques. Ainsi, le collège Mistral s'est regroupé avec celui des Eaux Claires pour ne faire qu'un¹ ; la Maison pour tous de Mistral est devenue un équipement sport et jeunesse pour les quartiers et la ville ; le centre social a intégré la Maison des habitants. Alors que toutes les constructions sont aujourd'hui réalisées, la principale préoccupation des professionnels porte sur l'appropriation et la fréquentation du site par les nouveaux habitants et ceux voisins des quartiers Mistral et Eaux Claires.

De l'intérêt de mutualiser

C'est donc dans ce contexte que la Maison des habitants secteur 3 (MDH) a ouvert ses portes en septembre 2009. Elle est la première expérience d'équipement « mutualisé » ayant sous un même toit un centre social et une antenne-mairie, associés à d'autres services municipaux, quelques associations ainsi que les services sociaux de proximité du conseil général. Les principes fondateurs de ce rapprochement ont été l'amélioration de l'offre publique de services, le développement des initiatives habitantes et celui des liens sociaux. Sa déclinaison organisationnelle s'est construite autour d'un accueil commun, une direction unique et trois pôles structurants : l'accueil et l'accès aux droits, le développement social et le cadre de vie. Si la localisation de la MDH est un élément important du projet de renouvellement

urbain, les actions favorisant le lien social et le vivre-ensemble sont tout aussi déterminantes. Parmi celles-ci, la démarche de projet de gestion urbaine de site, lancée à l'échelle de la ville, a trouvé sur l'îlot Ampère une déclinaison opérationnelle et incarne l'articulation entre la dimension sociale et urbaine du projet. Menée conjointement par l'agent de développement social et le technicien chargé de l'espace public de la MDH, elle permet :

- de traiter l'après-PRU : le traitement des petits dysfonctionnements, voire le besoin de réajuster certains aménagements au regard des nouveaux usages ;
- de se préoccuper de l'amélioration des « franges » du périmètre du PRU pour assurer une continuité urbaine de qualité ;
- de s'inscrire dans un dispositif de veille et d'action sur les questions d'appropriation, de cohabitation des habitants et des équipements avec les zones voisines.

Au-delà de ses missions initiales, la MDH, par la sollicitation de nouveaux partenaires, a conforté son rôle de « guichet partagé ». En effet, suite à plusieurs agressions, l'accueil de proximité du bailleur, initialement situé au cœur du quartier, a été supprimé. La MDH a pu garantir la reprise de ce service en hébergeant le bailleur dans un cadre plus neutre. Après plusieurs mois de fonctionnement, l'apaisement des relations entre bailleur et locataires est désormais palpable.

La MDH a trouvé progressivement sa place auprès des habitants. Durant la première année de son ouverture, elle a dû s'attacher à reconquérir son public, notamment celui du centre social délocalisé lors de la rénovation urbaine. Ce changement de repère, difficilement vécu par les habitants au démarrage du projet, est aujourd'hui dépassé. Les données statistiques vont dans le sens d'un équipement intégré au quartier et d'un guichet unique apprécié. En effet, un usager se rend en moyenne à la MDH pour 2,7 démarches, alors que dans une antenne « classique », le rapport est de 1 pour 1,2.

Au-delà des enjeux liés au fonctionnement du secteur, la MDH représente aussi un nouveau mode d'orientation et d'intervention de la mise en œuvre des politiques publiques communales à l'échelle d'un territoire. ■

Cécile Allibe

1 - Cf. l'article de J. Ficheux, page 23.

La MDH a conforté son rôle de « guichet partagé »